

## **Le problème identitaire en République de Moldavie – approche linguistique**

**Ana GUTU**

Université d'État de Moldavie

« *Nous sommes tous des polyglottes... ou presque, ou nous pouvons du moins le devenir* » (Walter, 1997 : p.9). Dans une Europe qui se diversifie progressivement le bilinguisme semble ne plus satisfaire les besoins de communication sociétale autant au niveau officiel qu'au niveau de la locution courante à travers l'espace communautaire. Jamais l'esprit babélien n'aurait connu une telle profusion linguistique et n'aurait atteint un degré tellement haut de transversalité dialogique, si aujourd'hui ce n'était pas l'époque de grandes délocalisations culturelles, et, par conséquent, langagières.

Le slogan européen « unité dans la diversité » et celui francophone – « vivre dans la diversité » s'appuie, au premier chef, sur la diversité linguistique, et, par conséquent, culturelle, de l'Europe. L'aventure du concept est beaucoup plus ancienne que cela ne paraît.

Dans la période où apparaissent les premiers volumes de l'Encyclopédie, l'abbé Pluche, dans *La Mécanique des langues et l'Art de les enseigner* (1751), avait rappelé qu'une première différenciation de la langue, sinon dans le lexique, au moins dans la variété d'inflexions entre une famille et l'autre, avait déjà commencé à l'époque de Noé. Pluche va plus loin : la multiplication (qui n'est pas la confusion) des langues apparaît comme un phénomène, à la fois naturel, et socialement positif. « *La confusio linguarum devient la condition historique de la stabilisation de certaines valeurs de l'Etat. En paraphrasant Louis XIV, Pluche est en train d'affirmer que " L'Etat c'est la langue , »* (cité d'après Eco, 1997 : p.383).

Face au cloisonnement médiéval, à l'élitisme renaissantiste, à la rigueur classiciste, au cosmopolitisme conservateur, l'explosion révolutionnaire des mobilités humaines transocéaniques et transcontinentales fait naître sous nos yeux une nouvelle société : omnisciente, interculturelle, cosmopolite et polyglotte. A la recherche d'une théorie réconciliatrice entre le structuralisme classique théorisé et le pragmatisme langagier, les savants continuent leurs débats sur les concepts de langue, parole, discours, texte etc. Une terminologie abondante, parfois difficile à gérer du point de vue logique – hiérarchique, circule à l'intérieur de différentes écoles doctrinaires. Notre préoccupation dans cet article sera la description de la langue et du schéma de son fonctionnement du point de vue de son cadre social - historique.

Nous proposons une définition fort générale de la langue, et notamment : ***la langue en tant qu'outil de la communication c'est ce qu'une société donnée à une époque donnée considère langue.*** Malgré toutes les atomisations possibles du concept (saussurienne, greimassienne, peircienne, jakobsonienne etc.), la langue ne peut fonctionner que sur des

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

segments socio-historiques donnés, en stricte concordance avec la culture, les traditions et la mentalité de l'époque. A part d'être un instrument de communication, **la langue est un pouvoir du point de vue politique et social**. « ...le rapport à la langue est politique. Cela n'est peut-être pas sensible dans un pays historiquement et culturellement " tassé" comme la France : la langue n'est pas ici un thème politique ; ...dans des pays moins nantis, le rapport à la langue est brûlant... Il manque une théorie politique du langage, une méthodologie qui permettrait de mettre à jour les processus de l'appropriation de la langue...quelque chose comme le Capital de la science linguistique ; ... cette théorie (politique) devra notamment décider où s'arrête notamment la langue et si elle s'arrête quelque part » (Barthes, 2002 : p.92).

Justement ce manque de théorie politique sur la langue continue de bouleverser les sociétés modernes, géopolitiquement frontalières, dans lesquelles les problèmes identitaires érigent des paravents séparateurs au sein de la population, bariolée du point de vue linguistique et ethnique. Or, selon nous, le bon exercice de la langue, aussi bien dans la variante écrite que dans celle orale (et surtout orale) mène inévitablement à la **coercition de la langue**. Nous proposons ce terme juridique pour justifier toute une série de phénomènes sociaux, ayant des racines linguistiques. L'histoire des sociétés modernes nous démontre largement les manifestations coercitives de la langue qui a été mise au service des pouvoirs politiques. Le progrès est mû par les personnalités, à en croire la doctrine philosophique voltairienne, et ces personnalités, souvent douées, talentueuses, éclairées, dans la plupart des cas ont été de merveilleux orateurs, excellents manipulateurs de la langue : Cicéron, Louis XIV, Napoléon, Lénine, Hitler, Fidel Castro, Léopold Sédar Senghor etc. La coercition de la langue peut aller, au moins, dans un double sens : pour inciter à faire du bien et pour inciter à faire du mal. **La fonction manipulatrice** de la langue reflète la cognoscibilité infinie de ses possibilités combinatoires. Litera scripta sont parfaitement manipulés par les journalistes et les politiciens, verba sont manipulés par les orateurs afin d'atteindre les finalités persuasives. En vertu du fait que la langue est le moyen unique par excellence d'expression claire et nette de la pensée (abstraction faite des arts visuels dans la perspective sémiotique moderne), la coercition de la langue consiste dans l'imposition des attitudes et des comportements. C'est là que surgit inmanquablement la question visant l'identité dans l'aventure babélique. Est-ce que l'appartenance à telle ou telle civilisation, nation, culture influence la coercition de la langue au niveau macrosociétal? Notre réponse, suivant l'expérience de l'espace culturel dans lequel nous vivons, est absolument affirmative. Mais, nous invoquerions une condition, valable d'ailleurs pour n'importe quelle société et n'importe quelle époque : si la personne connaît plus de langues, elle risque moins de subir les conséquences néfastes de la coercition de la langue, qui use de sa fonction manipulatrice.

Il est temps de supporter nos affirmations par des exemples concrets. Et, bien sûr, nous ferons référence au passé proche, c'est-à-dire à l'expérience que la République de Moldavie a eu dans l'ex-URSS. La coercition du russe s'est manifestée dans son statut de langue de communication dans une fédération de 15 républiques au sein de laquelle le russe est devenu la langue officielle de l'Union, sans que ce principe n'ait jamais été reconnu dans la Constitution soviétique. Le russe est devenu la langue des communications de cet immense empire de 285 millions de personnes, comprenant quelque 130 langues nationales. Durant 70 ans, c'est-à-dire à une époque donnée du XX<sup>e</sup> siècle, la langue russe a exporté dans les 15 républiques attitudes et comportements, idéologie et réactions. Cette exportation coercitive de la langue, et de sa culture avec, continue de faire pousser les fleurs du mal, car elle a donné

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

naissance à un brouillage impressionnant de mutations mondovisionnelles à l'égard des essences identitaires.

Qui étions-nous, les habitants de la République de Moldavie, dans l'ex-URSS ? On avait inventé la notion de « peuple soviétique », mais, certainement, cette notion ne pouvait pas recouvrir du point de vue scientifique le lapsus de « la langue », car il n'y avait jamais eu de « langue soviétique ». Le pouvoir coercitif du russe était venu par les médias, par la littérature, et, pire, par l'alphabet cyrillique qu'avait revêtu notre langue maternelle – le roumain. Ma mère se souvient qu'au lendemain de la « libération » du 1944 au lycée on était passé de l'alphabet latin au cyrillique, sans aucune forme de procès. Cette coercition excessive, dénaturante, complètement abusive et politisée, a plongé la population de la République de Moldavie dans un abîme ténébreux, dont les tunnels donnent encore aujourd'hui des vertiges à notre société en transition. Revenant à l'hypothèse que les polyglottes résistent le plus à la coercition de la langue, voyons qui et comment a résisté aux abus accaparateurs du russe ?

Je suis née dans la plaine du Prut, le fleuve qui sépare la République de Moldavie de la Roumanie. Dès mon enfance j'ai toujours écouté et regardé la radio et la télévision roumaine sans aucun problème (la proximité frontalière des antennes le permettait largement). Mes grands-parents écrivaient en roumain *como Dios manda*, c'est-à-dire, en usant de l'alphabet latin. Mon arrière-grand-mère était installée à Galati, en Roumanie, les deux sœurs de ma grand-mère étant parties en 1940 à la foire au-delà du Prout et n'en étant jamais revenues. Dans mon enfance précoce j'avais une confusion que je sensibilisais dans mon for intérieur – pourquoi écrire en roumain tout en utilisant l'alphabet cyrillique ? Quand j'ai adressé cette question à mon père, j'avais alors 8 ans, il m'a rétorqué de ne plus jamais poser cette question à qui que ce soit. La phobie envers l'écriture en langue roumaine en alphabet cyrillique, a mené à un autre phénomène : celui de l'appropriation d'une autre langue et de sa culture avec. J'ai beaucoup lu en russe. J'ai lu et connu la majorité des chefs-d'œuvres de la littérature universelle en russe. Cette littérature de la traduction a laissé une empreinte colossale dans mon esprit de futur linguiste et polyglotte. C'est à cette époque, pareillement à d'autres miens compatriotes, que je suis devenue une bilingue convaincue, le roumain étant ma langue maternelle, le russe étant ma langue maternelle seconde par appropriation. La coercition du russe était conçue par moi à l'époque comme un fétiche. ***La langue vue comme un fétiche*** dénote un aspect identitaire qui, pense-t-on souvent, ennoblit spirituellement la personne. A l'époque soviétique il convenait mieux d'être russe que d'autre nationalité. Les Moldaves, les Géorgiens, les Asiatiques, implicitement étaient des gens de catégorie seconde. Dans les villes on préférait s'identifier comme des russes. Je crois qu'il en est de même pour les francophones des pays du Maghreb.

« ... *Vivre dans un pays dont on ne connaît pas la langue, y vivre largement, en dehors des cantonnements touristiques, est la plus dangereuse aventure ; ... c'est plus périlleux que d'affronter la jungle, car il faut excéder la langue, se tenir dans sa marge supplémentaire, c'est-à-dire dans son infini sans profondeur.* » (Barthes, 2002 : p.93). Il nous semble que cette hypothèse de Barthes a été renversée par les russophones qui sont venus habiter en République de Moldavie après 1944. Ils ont réussi à vivre dans un milieu linguistique non-slave sans apprendre la langue roumaine. C'est une réalité triste, car, paraît-il, le bilinguisme est souvent pratiqué par les autochtones et non pas par leurs concitoyens d'autres ethnies.

Alors, être bi- ou multilingue - c'est quoi, précisément ? L. Bloomfield définit le bilinguisme par la "*maîtrise de deux langues comme si elles étaient toutes deux la langue*

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

*maternelle*". Cette position absolutiste définit de fait les "bilingues parfaits" ou "vrais bilingues" ou encore les "ambilingues". E.Weinreich définit le bilinguisme de façon moins absolue : "*Est bilingue celui qui possède au moins une des quatre capacités (parler, comprendre, lire, écrire) dans une langue autre que sa langue maternelle.*" E.Haugen se place résolument dans les compétences de production : "*Le bilinguisme commence lorsque l'individu peut produire des énoncés ayant un sens dans une langue autre que sa langue maternelle.*" C.Hagège considère une personne comme étant bilingue lorsque ses compétences linguistiques sont comparables dans les deux langues (cité d'après Claude Stoll <<http://averreman.free.fr/aplv/num54-bilinguisme.htm>>). Georges Mounin considère : « *bilinguisme - le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues. Egalement - coexistence de deux langues dans la même communauté, pourvu que la majorité des locuteurs soit effectivement bilingue : on peut parler du bilinguisme espagnol-catalan pour la Catalogne espagnole. Certains sociolinguistes américains réservent le terme bilinguisme à la première définition seulement, et utilise diglossia (diglossie) pour le bilinguisme des collectivités* » (Mounin, 2004 : p.54).

Pour développer l'idée de diglossie, nous proposons de distinguer *la diglossie intrinsèque* et la *diglossie extrinsèque*. La diglossie communautaire est la diglossie extrinsèque, mais la diglossie qui s'explique par l'utilisation de registres différents de la même langue serait une diglossie intrinsèque. Comme exemple, mais sans utiliser ce qualificatif d'intrinsèque, Mounin cite l'utilisation du français normatif et de celui familier par les mêmes locuteurs de la société africaine francophone (Mounin, 2004 : p. 108). C'est justement ce phénomène de diglossie intrinsèque qui a généré la confusion dans la société de la République de Moldavie, l'éternelle discussion sur la nature de la langue parlée – nous dirions même qu'il s'agirait d'une *polyglossie* chez nous. La polyglossie, selon nous, est l'utilisation dans l'usus langagier de plusieurs registres de la même langue, que cela soit un registre dialectal ou un registre social. Dans une famille où le mari est du Sud et l'épouse est originaire du Nord de la République de Moldavie, on assisterait à un registre malaxé, combinant orthoépie et régionalismes des deux zones. On y rajouterait la langue normative utilisée dans la communication officielle (au bureau, à l'école, à l'université), ou bien les sociolectes, utilisés dans la communication quotidienne au marché, dans les dialogues avec les chauffeurs, avec les gens de la campagne, plus encore un registre imprégné d'emprunts du russe dans la communication avec les gens de la « Transnistrie » (avec une roumanisation des mots russes): „*En interaction verbale, le locuteur, quelle que soit son origine sociale, son sexe, sa profession, etc., peut être amené à choisir, parmi les différents registres, celui qui lui paraît le plus approprié pour atteindre ses objectifs dans l'échange communicationnel. De même, la situation de communication et le contexte dans lesquels l'échange prend place déterminent le choix du registre utilisé : on parlera différemment selon que l'on se trouve sur son lieu de travail, en famille ou encore dans une séance académique*”. (Ardeleanu, 2006 : p. 82). Cette polyglossie, en fait, barbare, est le résultat d'un isolement excessif durant des décennies qu'a connu le roumain de la République de Moldavie à face au roumain de la Roumanie, le pays-mère. Le roumain de la Roumanie a bénéficié entre-temps du „patrimoine distribué” (terme de Walter) par le français surtout, tandis que le roumain de la République de Moldavie a subi la coercition oppressive du russe, qui avait imposé ses valeurs contre toute logique des usagers. Quand bien même la polyglossie est également justifiable, car elle assure ce qu'on appelle „*la coopération communicative entre l'émetteur et le destinataire – condition minimale de l'existence du dialogue ou de l'attitude dialogique*” (Iordache, 2003 :

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

p.18). La dimension psychosociale de la communication constitue une motivation sérieuse pour l'existence de la polyglossie. Or, comme l'affirme Claude Hagège, « *le concept d'énonceur psychosocial institue un auditeur et un locuteur dont est reconnue la dissymétrie, sans que soit toutefois recommandée une linguistique de l'un qui prendrait le pas sur une linguistique de l'autre... L'énonceur psychosocial réunit en lui-même tous les types d'usage de la langue en fonction de la situation* » (Hagège, 2002 : p.317-318).

Nous considérons que la diminution de cette asymétrie communicationnelle est possible dans le cas où les locuteurs sont de véritables polyglottes, et, par conséquent, des érudits qui se placent dans la catégorie des locuteurs modèles.

La jeune génération de la République de Moldavie semble déjà avoir surmonté la carence de l'isolement, elle se déplace peu à peu de la catégorie de la *polyglossie* vers la catégorie de la *polyglottie*.

Je ne fais pas partie de la jeune génération de la République de Moldavie qui est tri- ou quadrilingue par naissance ou par formation. Dans mon cas, *le roumain* est ma langue maternelle, *le russe* est la langue que j'ai acquise à l'âge de 5 ans grâce à la communication quotidienne à la maternelle. *Le français* est la langue étrangère première que j'ai acquise professionnellement à l'université. *L'espagnol* est la langue étrangère seconde acquise également à l'université. Cette forme de polyglottie est répandue parmi mes collègues philologues. Avec la seule différence que pour certains d'entre eux la langue maternelle est le russe ou le gagaouze.

La question de savoir laquelle des langues peut être considérée pour une personne langue maternelle (« *langue de la mère, par abus de langage, langue première d'un sujet donné, même si ce n'est pas la langue de sa mère* » - Mounin, 2004 : p.198) a eu plusieurs réponses dans les études sociolinguistiques. Certains sont d'avis qu'une fois que la personne *pense dans une langue*, celle-ci peut être considérée sa langue maternelle. Par exemple, je me surprends souvent à penser (à part le roumain) en russe, en français, et même en espagnol. Des fragments de raisonnements m'arrivent aussi en anglais, langue que je n'ai jamais apprise, mais qui s'est emparée de mon esprit en vertu de son utilisation dans les médias. Du point de vue scientifique on pourrait rajouter à cette caractéristique de la *pensée* les quatre composantes de la connaissance professionnelle d'une langue afin d'exercer d'une manière plénipotentiaire l'acte de la communication – *expression écrite, expression orale, compréhension écrite, compréhension orale*. Nous considérons que pour compléter la définition des caractéristiques de la langue maternelle, il faut en rajouter, une, fort importante : *la création poétique*. Autrement dit, si la personne fait des vers, de la poésie, dans une langue sans difficulté et empêchement, cette dite langue est pour elle maternelle.

Sans doute, une personne polyglotte est dans la plupart des cas une personne érudite. Schleiermacher écrivait très éloquemment à propos des polyglottes : « *ces maîtres admirables qui se meuvent avec une égale aisance dans plusieurs langues, pour lesquels une langue apprise parvient à devenir plus maternelle que la langue maternelle.* » (Schleiermacher, 199 : p.63). La connaissance de plusieurs langues implique indubitablement l'activation (le déclic) de plusieurs centres neuronaux qui réfère à des réalités extralinguistiques multiples : aimer en français, penser à des choses philosophiques en roumain, chanter en espagnol, jurer en russe ou en anglais. Cette fonction civilisatrice de la langue, réfère-t-elle à des identités multiples ou pas ? L'appartenance multi-identitaire serait-ce une fiction ?

Le représentant d'un trilinguisme en exercice, George Steiner est embarrassé de s'auto-identifier Anglais, Français ou Allemand, étant le descendant d'une famille mixte, les

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

trois langues ont été acquises par lui dans son enfance précoce. Steiner affirme qu'il lui est difficile de dire avec précision quelle a été la langue qu'il a commencé à parler la première : « *Je n'ai pas le moindre souvenir d'une première langue. Autant que je puisse m'en rendre compte, je suis aussi à l'aise en anglais qu'en français ou en allemand. Les autres langues que je possède, qu'il s'agisse de les parler, de les lire ou de les écrire, sont venues par la suite et sont marquées par cet apprentissage conscient* » (Steiner, 1998 : p. 173). Le cas de Steiner est une solution heureuse pour un polyglotte – s'auto-identifiera de manière multidimensionnelle, une auto-identification qui va jusqu'à un cosmopolitisme acceptable, autant qu'il promeut l'enrichissement interculturel, la tolérance et la libre circulation des valeurs. Mais, comment définir l'auto-identification des polyglottes natifs de l'espace post-communiste ? Dans la République de Moldavie la coercition de la langue russe a généré un bi- ou multilinguisme acquis par naissance (en vertu des mariages mixtes juifs, roumains, russes, gagaouzes, bulgares) qui réfère à une seule identité – l'identité russe. Plus que cela, il y a pas mal de cas où les parents sont de différentes nationalités, mais les enfants ne connaissent ni la langue de la mère, ni la langue du père, sinon seulement le russe, la langue de la formation à l'école ou à l'université. Ce phénomène de la **réduction linguistique** ne devrait pas se propager en Europe, surtout pour ceux qui se propose un apprentissage de deux langues étrangères à part la langue maternelle.

L'identité de *homo europeus* sera-t-elle dans l'avenir le plus proche une identité réduite ou prolifique du point de vue linguistique-civilisateur ? La réponse viendra avec le temps. Une chose est certaine – la position du russe ne pourra jamais plus se comparer avec, ni atteindre, par exemple, la position de l'anglais, ni même du français, qui a solidement occupé la seconde place dans le top des langues de communication européenne. Nous assistons actuellement à un changement des générations, dont la montante est au moins bilingue (roumain-anglais), ou tri-quadrilingue (roumain-anglais-français-russe). Ce n'est pas par hasard que j'ai mis le russe en quatrième position. L'intérêt pour cette langue a sensiblement diminué avec les changements socio-économiques de la transition et avec l'exode en masse des citoyens de la République de Moldavie à l'étranger. La facilité d'apprendre une langue au sein de la population de notre République est un atout incontestable, mais la tragédie de nos compatriotes bilingues ou polyglottes consiste encore dans le problème de l'identité.

La confusion entre s'auto-identifier moldave ou roumain continue de tracasser aussi bien les discussions des politiciens que celles des gens simples qui « papotent » politique. Cette confusion a des racines linguistiques : la langue roumaine est appelée « moldave » dans l'article 13 de la Constitution de la République de Moldavie. La coercition de la langue russe a eu des répercussions sur la langue roumaine qui, ayant perdu son apanage latin originel, avait subi des influences parasitaires telles que des emprunts impropres, une orthoépie palatalisée étrangère à l'ouïe roumaine. Le mal a été fait, la greffe de la coercition linguistique a été implantée et cette greffe a donné des germes d'obéissance sociale : **la diglossie intrinsèque** qui tourmente l'identité des citoyens de la République de Moldavie. La diglossie intrinsèque est un phénomène propre à n'importe quelle langue, mais dans les conditions de la République de Moldavie cette diglossie intrinsèque a acquis une connotation socio-politique qui a séparé la société moldave en deux grands segments qui s'opposent.

La solution acceptée par la population moldave est celle du cosmopolitisme : tous parlent roumain, mais certains l'appellent le roumain, d'autres – le moldave. Certains s'auto-identifient roumains (et c'est la partie de la population qui a une formation élaborée), d'autres

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

s'auto-identifient moldaves (les paysans dans les provinces, les personnes désinformées et celles ayant une formation inférieure au lycée), les troisièmes s'auto-identifient russes (les ressortissants des familles mixtes, ainsi que les russes eux-mêmes). Ce discours identitaire triadique empêche de voir clair les perspectives de l'état moldave.

La confusion identitaire a, bien sûr, une motivation historique. Après le rapt de la Bessarabie (territoire actuel de la République de Moldavie plus le Sud de l'Ukraine et le Nord de la Moldavie qui ont été découpés par Staline et Khrouchtchev dans les années 50 du siècle dernier), une politique impérialiste menée par la Russie a contribué à la dénationalisation et à la russification de la population autochtone par le biais de l'église orthodoxe, où la Russie envoyait des ecclésiastes russes (les messes étaient faites en russe), par le biais de l'évincement du roumain du système de l'éducation. Ce processus a duré jusqu'à 1918 quand la Bessarabie a voté la réunification avec la Roumanie. Mais cette période de roumanisation a été insuffisante pour réparer le mal. Après 1944 vient l'occupation soviétique avec une politique organisée de migration des russes vers les républiques socialistes. Durant 55 ans l'URSS a œuvré à la construction de *l'homo sovieticus*, en partie, cet ouvrage donne des résultats même aujourd'hui, car les habitants de la République de Moldavie qui se confondent dans la définition de leur identité, est utilisé de manière manipulatrice par les politiciens.

Les représentants des minorités ethniques – russes (4,1 %), ukrainiens (7,8 %), gagaouzes (4, 5%) – selon les données du dernier recensement de 2014 – et autres minorités – utilisent comme langue de communication interethnique le russe. A part cette habitude, la langue russe en République de Moldavie exerce un pouvoir énorme de point de vue économique. En République de Moldavie il existe des chaînes de télévisions, de radio en russe dont le nombre dépasse largement les émissions en roumain. Les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir ont favorisé cette inégalité au détriment des institutions médias autochtones pour plaire à la Russie (le problème des coûts pour les gaz naturels). Il n'y a jamais eu en République de Moldavie une véritable volonté politique qui veille à la protection de la langue roumaine et la promotion de cette langue à tous les niveaux de la société. Actuellement le discours identitaire en République de Moldavie est étroitement lié au problème linguistique. Les minorités ethniques de Moldavie ne se sont jamais senties exclues ou lésées dans leurs sentiments, car toutes les conditions sont créées pour la sauvegarde de leurs langues minoritaires (émissions TV et radio dans les langues minoritaires, éducation à l'école et à l'université dans les langues minoritaires). Ces conditions sont vraiment privilégiées, tout en conformité avec les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe. Mais, cette condescendance parfois est mal perçue par les représentants des minorités ethniques et si vous êtes en Moldavie, sans doute, vous serez surpris d'être servis en russe dans les restaurants, dans les magasins, de regarder des films doublés en russe dans les cinémas, d'avoir des logiciels russes sur vos ordinateurs, y compris dans les institutions publiques, d'enseignement etc. Ainsi, constatons-nous que le confort des minorités ethniques se fait au détriment de la population majoritaire de la République de Moldavie.

La problématique de la dénomination correcte de la langue officielle en République de Moldavie est bien connue par son contexte politique, ayant une histoire mouvementée, descendant dans la nuit des siècles. La langue officielle parlée en République de Moldavie est le roumain – la même langue que celle parlée en Roumanie, langue officielle de l'Union Européenne. C'est une réalité correspondant également à une vérité scientifique, car, les linguistes le savent bien, il n'existe pas de langue moldave. Pourtant, à cause des événements historiques liés à l'occupation tsariste russe et ensuite à celle soviétique, le politonyme «

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

langue moldave » est devenu courant avec le temps sur le territoire de la Bessarabie, qui est couvert aujourd'hui partiellement par la République de Moldavie, état indépendant depuis 1991. Dans la Déclaration d'Indépendance de 1991, le nom de la langue officielle de la République de Moldavie est introduit correctement – la langue roumaine. Mais, dans la constitution moldave, adoptée en 1994 par un parlement majoritairement nomenklaturiste, très loin intellectuellement des vérités scientifiques, l'article 13 mentionne que la langue officielle de la République de Moldavie est « le moldave fonctionnant en utilisant l'alphabet latin ». Cette dualité de dénomination de la langue officielle semble être anodine à première vue, mais elle a causé et continue de causer beaucoup de scandales dans les débats publics de nature politique, sociale et économique. La dispute autour de la dénomination correcte de la langue officielle en République de Moldavie donne naissance à des argumentations et contre-argumentations spéculatives, qui n'ont rien à voir avec les sciences du langage, mais plutôt alimentent la nostalgie soviétique dans une partie de la population. Il faut mentionner que le binôme langue roumaine-langue moldave est une réalité en République de Moldavie, car la moitié de la population appelle la langue qu'elle parle le roumain, une autre moitié de la population l'appelle langue moldave. Une question surgit : que disent les intellectuels ? La réponse est univoque – les intellectuels, les écrivains, les philosophes du pays sont du côté de la science, bien sûr – le nom correct de la langue est le roumain.

Pourtant, le « maudit » article 13 de la Constitution est toujours là, impossible à changer, car il n'y aura pas de sitôt au parlement des académiciens qui fassent une majorité constitutionnelle afin de modifier l'article 13 en faveur de la vérité scientifique. Cette situation génère des « lâchetés » bureaucratiques – dans les textes de lois, les documents normatifs, les fonctionnaires évitent d'utiliser le syntagme « langue roumaine », en le paraphrasant par « langue d'état » (une autre erreur, cette fois d'abord de traduction et terminologique, car le terme approprié est « langue officielle », « langue d'état » étant une transposition du russe « gosudarstveniy iazyk »).

Avant d'entrer dans la politique, à côté de mes collègues linguistes et littéraires, nous étions un peu « réfugiés » dans notre monde académique, où tous parlent le même langage, celui de la raison scientifique. Une fois placée dans un contexte politique explicite, j'ai pu sentir « sur ma propre peau » tous les inconvénients de la dualité allant jusqu'à la rivalité du binôme « langue roumaine-langue moldave ». Subir des offenses de la part d'une opposition communiste extrémiste à cause du simple fait que tu es un scientifique et que tu appelles les choses par leurs propres noms – voilà une frustration qui est inimaginable dans un milieu académique. L'argument de base pour toutes les spéculations en faveur de « la langue moldave » reste toujours et encore l'article 13 de la constitution moldave. Les militants d'extrême gauche, eux-mêmes plaidant pour l'orientation vers l'Est de la politique extérieure de la République de Moldavie, se positionnent en tant que juri(dici)stes et affirment « A, donc C » : dans l'article 13 de la constitution il est écrit « langue moldave », donc la langue officielle de la RM est la langue moldave. Je suis d'avis que cette structure argumentative proactive est très simplifiée, Ducrot vient encore appuyer de manière théorique, plus générale, notre perception « Dans cet enchaînement argumentatif le sens de l'argument A contient en lui-même l'indication qu'il doit être complété par la conclusion... Il n'y a donc pas à proprement parler passage de A à C, il n'y a pas de justification de C par un énoncé... Par conséquent, il n'y a pas de transport de vérité, transport d'acceptabilité, depuis A jusqu'à C... » (Ducrot, p. 22).

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

Les scientifiques disent : « La langue parlée en République de Moldavie est le roumain, car, d'abord, il existe une identité claire et nette entre la langue littéraire de la Roumanie et celle de la République de Moldavie, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différences entre la norme littéraire de la langue parlée en Roumanie et celle parlée en République de Moldavie... Cette structure argumentative rétroactive semble convaincre davantage, elle est plus profonde, plus raisonnée. Les arguments complémentaires s'enchaîneront, ils seront nombreux, complexifiés, très pertinents du point de vue scientifique, mais, hélas, très longs ! C'est un sérieux inconvénient quand on essaie d'être persuasif devant un public moins élevé, moins informé, plus « simple d'esprit ». Ainsi, en République de Moldavie nous assistons à un schisme de l'imaginaire linguistique collectif, une partie de la population, consciente et bien formée, connaît la vérité scientifique, et l'autre se complaît dans une sorte d'égoïsme régional, adorant le qualificatif « moldave », l'utilisant à tort et à travers, y compris par rapport au nom de la langue, même s'ils se rendent très bien compte de l'absurdité de leurs convictions, car aucune source lexicographique ou scientifique n'atteste la langue moldave.

En tant que linguiste œuvrant dans le domaine politique, j'ai depuis toujours été préoccupée par la nécessité de faire émerger la vérité scientifique visant le nom correct de la langue officielle de la République de Moldavie, en dépit des normes juridiques qui ont élevé au rang de loi constitutionnelle une formule fautive. L'idée m'est venue de saisir la Cour Constitutionnelle en vue d'interpréter l'article 13 de la constitution moldave par rapport au texte de la Déclaration d'Indépendance de 1991, où est utilisé le syntagme « langue roumaine ». Après avoir eu un échange d'opinions avec le linguiste Bernard Cerquiglini, qui m'a fait part de l'expérience de la France en matière de constitutionnalisation de certains principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, j'ai pensé à une possible acceptation du modèle français. Depuis 1971 cette Déclaration fait partie du bloc de constitutionnalité en vertu de la référence faite à la Déclaration dans le Préambule de la Constitution française de 1958. Cette même année 1971, le Conseil Constitutionnel de France a constitutionnalisé le principe de la liberté de réunion. « Le Conseil constitutionnel a ainsi attribué valeur constitutionnelle aux textes auxquels la Constitution du 4 octobre 1958 fait référence dans son Préambule et qui ont été approuvés comme tels par le peuple français. Appartiennent donc désormais au « bloc de constitutionnalité » non seulement les articles de la Constitution proprement dite, mais aussi la Déclaration de 1789, les principes politiques économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps contenus dans le Préambule de la Constitution de 1946, les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, auxquels ce Préambule se réfère, ainsi que, depuis la révision constitutionnelle du 1er mars 2005, la Charte de l'environnement de 2004. » La saisine que j'ai faite à l'adresse de la Cour Constitutionnelle le 26 mars 2013 comportait une question : peut-on établir le signe d'égalité, de manière formelle, entre le syntagme « la langue moldave fonctionnant en utilisant l'alphabet latin » et le syntagme « la langue roumaine » ? Dans l'argumentation je faisais référence au texte de la Déclaration d'Indépendance de 1991, à quelques articles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi qu'à l'opinion scientifique nationale et internationale à propos de la langue roumaine. Par cette question, je voulais obtenir une réponse positive afin de permettre aux bureaucrates de l'État d'utiliser sans empêchement dans les textes normatifs le nom correct de la langue – la langue roumaine. Dans la deuxième

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

question de ma saisine, déposée le 19 septembre 2013, je faisais référence directe à l'expérience du Conseil Constitutionnel de la France, en sollicitant la constitutionnalisation du texte de la Déclaration d'Indépendance de la République de Moldavie de 1991.

Le 5 septembre la Cour Constitutionnelle a examiné ma saisine et a émis une décision historique : la Déclaration d'Indépendance fait bloc constitutionnel commun avec la constitution de la République de Moldavie et en cas de prévision divergente le texte de la Déclaration prévaut sur celui de la Constitution. La divergence la plus saillante entre la Déclaration d'Indépendance et la Constitution moldave c'est le binôme langue roumaine-langue moldave, qui au cours des siècles s'est transformé en une véritable antinomie, parfois irréconciliable, divisant la société, rendant difficile la popularisation des arguments scientifiques, servant de fondement pour la manipulation politique.

Il est aussi certain que la seule décision de la CC ne peut pas garantir la mise en place immédiate de l'utilisation seule acceptable et correcte du glottonyme « langue roumaine ». L'expérience nous montre qu'on atteste une résistance obstinée à la mise en place de la décision de la CC, les bureaucrates ayant l'habitude de se débarrasser difficilement de leurs usages ambigus et non-engageants (une peur et une lâcheté provenant de l'époque soviétique et néo-communiste des années 2001-2009).

Le 5 décembre je me suis présentée à la Cour Constitutionnelle pour tenir ma plaidoirie et appuyer une fois de plus ma saisine.

« *La langue est infinie (sans fin), et de cela il faut tirer les conséquences ; la langue commence avant la langue* » (Barthes, 2002 : p.93).

## Références bibliographiques

- Ardeleanu S.-M. *Imaginaire linguistique francophone*. Iași, Demiurg, 2006.
- Barthes R. *Le bruissement de la langue. Essais critiques IV*. Paris, Editions du Seuil, 2002.
- Ducrot O. (2004) Argumentation rhétorique et argumentation linguistique. In: *L'argumentation aujourd'hui. Position théoriques en confrontation* (p. 17-34). Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Eco U. *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*. Traduit de l'italien par J.-P.Manganaro. Paris, Editions du Seuil, 1997.
- Hagège C. *L'homme de paroles. Contributions linguistiques aux sciences humaines*. Paris, Fayard, 2002.
- Iordache E. *Semiotica traducerii poetice*. Iași, Junimea, 2003.
- Mounin G. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris, Quadrige/Puf, 2004.
- Schleiermacher F. *Des différentes méthodes du traduire*. Paris, 1999
- Steiner G.(1998) : *Après Babel*. Paris, Albin Michel, 1998.
- Walter H. *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*. Paris, Laffont, 1997.
- Sitographie :
- Butuc P. (2011) "Gramaticalizarea, etapa decisivă în procesul istoric de unificare a românei literare". *in Limba română* 3(6). <<http://www.limbaromana.md/index.php?go=articol&n=1218>>> Consulté le 23 août 2013.
- <http://averreman.free.fr/aplv/num54-bilinguisme.htm>
- Décisions n° 71-44 DC [archive] « Liberté d'association » du 16 juillet 1971 et n° 73-51 DC [archive] du 27 décembre 1973, qui l'ont intégrée dans le bloc de

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0. International License

constitutionnalité en raison de la référence faite à la Déclaration dans le préambule de la Constitution de 1958. <<  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration\\_des\\_droits\\_de\\_l'homme\\_et\\_du\\_citoyen\\_de\\_1789#cite\\_note-2](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_l'homme_et_du_citoyen_de_1789#cite_note-2)>> Consulté le 4 mars 2014.

Droit pénal et droit constitutionnel <<[http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseilconstitutionnel/root/bank\\_mm/pdf/Conseil/penalconstit.pdf](http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseilconstitutionnel/root/bank_mm/pdf/Conseil/penalconstit.pdf)>>  
Consulté le 4 mars 2014.

Rusnac M. *Basarabia sub stăpânirea rusească*. <<http://istoriabasarabiei.wordpress.com/>>>  
Consulté le 23 août 2013

Saisine Nr.8b du 26 mars 2013.  
<<[http://www.constcourt.md/public/files/file/Sesizari/2013/08b\\_26.03.2013.pdf](http://www.constcourt.md/public/files/file/Sesizari/2013/08b_26.03.2013.pdf)>>  
Consulté le 4 mars 2014.